

Collectivité : COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)**Date de convocation :**
30/01/2023**Membres :**En exercice Présents : Votants : **Date d'affichage :**
07/02/2023**Date de publication :**
07/02/2023**Le 06 février 2023 à 20h00 au foyer polyvalent**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CAUSSÉ, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Anne-Marie CAUSSÉ, Jean-Georges CLAIR, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Huguette LALANNE, Vincent NEVOT, Muriel PAILLER, Katia PEDEMAI, Tovo RABEMANANTSOA, Séverine RODRIGUES et Aurore VERDIER

Étaient représentés : -

Absents : Lionel COUBRA, Carine LASSOUANE, Damien OBRADOR et Josette VALLAU

Secrétaire de séance : Nathalie KATSAMANTOU

DÉLIBÉRATION N° 2023-02

OBJET : Convention d'aménagement de bourg – aménagement du carrefour de Villagrains entre la RD651 et la RD219 – DETR 2023

La Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) est proposée par le Conseil Départemental de la Gironde aux communes de moins de 10 000 habitants qui souhaitent aménager, développer durablement et dynamiser leur centre bourg.

La commune a souhaité poursuivre une réflexion initiée il y a une quinzaine d'années sur l'aménagement de son centre-bourg de Cabanac et le renforcement de ses liens avec son territoire, par la mise en œuvre d'une telle procédure.

L'étude préalable s'est concentrée sur la question de la qualité des espaces publics du centre-bourg, en harmonie avec les aménagements déjà menés. Ainsi, la phase de réflexion préalable à cette CAB a permis de définir un programme d'actions cohérent, adapté aux nouveaux contextes et de décliner dans le temps la stratégie d'aménagement en fonction des capacités d'investissement de la commune.

La 1ère étape de l'étude a établi un diagnostic dégageant les atouts et les faiblesses de ces espaces centraux, en croisant diverses thématiques : déplacements et accessibilité, pratiques et usages, qualité spatiale et paysagère. En s'appuyant sur la prise en compte des spécificités de la commune, possédant deux bourgs distincts, ce diagnostic a permis de préciser les attentes sur les espaces en lien direct avec ces noyaux historiques, mais aussi de révéler des enjeux sur le traitement des entrées de bourgs, et de définir des orientations d'ensemble.

La 2e étape a permis de traduire les principaux enjeux formulés à l'issue du diagnostic, et de décliner sur chaque bourg, les principes d'aménagement dans une logique d'ensemble et de cohérence dans le temps.

La dernière étape a dressé le bilan comparatif de ces propositions pour alimenter la mise au point du programme d'actions à décliner et à hiérarchiser dans le programme de la Convention d'Aménagement de Bourg.

A ce titre, 4 actions prioritaires ont été retenues et ont fait l'objet

Département de la Gironde :

- ➡ l'action V1 Villagrains – aménagement du carrefour entre la RD651 et la RD219,
- ➡ l'action C1 Cabanac – traversée du centre bourg route des Graves (RD219),
- ➡ l'action C3 Cabanac – aménagements de la place du Général Doyen,
- ➡ l'action V4 Villagrains - espace de la salle des fêtes de Villagrains et RD219.

L'action V1, objet de la demande de subvention, porte sur l'aménagement du carrefour entre la RD651 et la RD219 et repose sur les principes suivants :

- redéfinition de la géométrie du carrefour avec un resserrement des emprises pour les véhicules légers, matérialisées par des aires en résine d'agréats délimités par des pavés résines en relief, les véhicules lourds pouvant manœuvrer sur ces aires,
- aménagement de traversées piétonnes sur chacune des branches du carrefour,
- renforcement du caractère de « porte végétale » sur l'emprise publique par des plantations sur accotements, (arbriseaux, arbres, ...),
- aménagement de trottoirs séparés des chaussées par des banquettes plantées.

Le montant des travaux HT, hors honoraires et frais divers (relevé géomètre, étude réseaux, étude de sol, étude de maîtrise d'œuvre, CSPS, OPC), se chiffre à 208 720 €.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de solliciter une subvention de 30 % soit **62 616 €** auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR 2023),
- d'acter le plan de financement suivant :

DÉPENSES		RECETTES		
Aménagement du carrefour de Villagrains entre la RD651 et la RD219	208 720 €	DETR 2023 - État	30 %	62 616 €
		Département de la Gironde	27,23 %	56 835 €
		Autofinancement	42,77 %	89 269 €
TOTAL HT	208 720 €	TOTAL		208 720 €

- d'autoriser Mme Le Maire à signer toute pièce nécessaire à ce dossier.

POUR : 15

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 06 février 2023

Envoyé en préfecture le 08/02/2023

Reçu en préfecture le 08/02/2023

Publié le

ID : 033-213300775-20230206-2023_02-DE

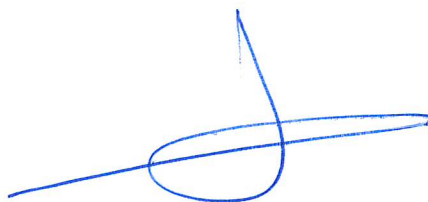
S²LO

Le Maire



Anne-Marie CAUSSE

Le secrétaire de séance



Nathalie KATSAMANTOU